

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 20/12/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14; Exclus : 0.

Date de la convocation : 14/12/2023 Date d'affichage : 14/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le 20 décembre 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN  
- N CHARREL - C CIVEYRAC– P COLMACHE - Y COMUNELLO –C MOULIN – M RIVET – J  
STOECKLIN

**Ont donné pouvoir** : S CHAPON à N ANGENIEUX  
S TEYSSONNEYRE à N CHARREL

**Absents excusés** : P GOUY

Serge Fayolle a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

**8- Demande de DETR 2024**

Monsieur le Maire expose le projet de Voirie pour les routes communales à Route de TRAMAFONS, Route de Grand Champ, Impasse de la Chomasse et Chemin de la gerle dont le cout prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 146 405.50 €.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux Voiries DEVIS BROC	146 405,50 €	DETR 40 %	58 562,20 €
		AUTOFINANCEMENT	87 843,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>146 405,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>146 405,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation du projet
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Mairie à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 20 décembre 2023

Yves COLOMB, le Maire



Serge FAYOLLE, secrétaire

